

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 039-15
Le 20 avril 2015

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Alamos Gold Inc. (AGI)
Fusion

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et AuRico Gold Inc. (« AuRico ») ont annoncé le 13 avril 2015 qu'ils ont conclu un accord définitif pour fusionner leurs compagnies respectives par le biais d'un plan d'arrangement, créant ainsi un nouveau producteur aurifère de taille intermédiaire (« MergeCo »).

Selon les termes de la fusion, les actionnaires d'Alamos recevront pour chaque titre détenu une action de MergeCo ainsi que 0,0001\$US en espèce, et les actionnaires d'AuRico recevront pour chaque titre détenu 0,5046 action de MergeCo. À l'issue de la fusion, les anciens actionnaires d'Alamos et d'AURICO détiendront chacun environ 50% de MergeCo. En outre, une nouvelle société ("SpinCo"), qui sera nommé AuRico Metals Inc., sera créée pour contenir le projet Kemess d'AuRico, une fonderie de redevance nette de 1,5% sur la mine Young-Davidson, ainsi que les redevances des mines de Fosterville et Stawell. À l'issue de la fusion, MergeCo détiendra une participation de 4,9% dans SpinCo. Les actions restantes de SpinCo seront distribués 50% chacun aux anciens actionnaires d'Alamos et d'AuRico.

L'accord est sujet à l'approbation de 66 2/3% des actionnaires d'Alamos et d'AuRico. L'accord est également conditionnel à toutes les approbations réglementaires nécessaires.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Claude Cyr
Vice-président principal, Marchés financiers